

FORMULE 34C

COMMISSION ROGATOIRE

(titre — formule 4A ou 4B)

(sceau de la Cour)

COMMISSION ROGATOIRE

À : (nom et adresse du commissaire)

VOUS ÊTES NOMMÉ(E) COMMISSAIRE afin que soient recueillis des témoignages relatifs à l'instance en cours devant ce tribunal en vertu d'une ordonnance du tribunal rendue le (date), dont la copie est ci-jointe.

VOUS AVEZ PLEINS POUVOIRS de prendre les mesures nécessaires afin que soient recueillis les témoignages dont il est fait mention dans l'ordonnance qui autorise cette commission rogatoire. (Si la commission est délivrée aux termes de la Règle 36, ajouter : Vous êtes également autorisé(e), du consentement des parties, à recueillir le témoignage de tout autre témoin qui peut se trouver en(au) (nom de la province, de l'État ou du pays).)

Vous devez faire parvenir à ce tribunal la transcription des témoignages, accompagnée de la commission rogatoire, dès que la transcription est prête.

Pour l'exécution de cette commission rogatoire, vous devez suivre les conditions de l'ordonnance ci-jointe de même que les instructions données dans la présente commission.

LA PRÉSENTE COMMISSION ROGATOIRE porte les seing et sceau de la Cour.

(date)

délivrée par _____
registraire

adresse du greffe

Le registraire doit joindre à la présente commission rogatoire une copie des Règles 34 et 36 et de l'article 63 de la *Loi sur la preuve*.

INSTRUCTIONS AU COMMISSAIRE

1. La présente commission doit être exécutée, dans la mesure du possible, conformément aux dispositions des Règles 34 et 36 des *Règles de la Cour du Banc du Roi*, dont une copie est ci-jointe. Les dispositions de la loi du Manitoba s'appliquent à l'audition de la preuve.

2. Avant d'exécuter la présente commission, vous devez prêter le serment (ou faire la déclaration solennelle) qui figure ci-dessous. Vous pouvez le faire devant la personne autorisée, aux termes de l'article 63 de la *Loi sur la preuve au Manitoba* dont une copie est ci-jointe, à faire prêter serment ou à recevoir un affidavit ou une déclaration solennelle en dehors du Manitoba.

Je soussigné(e), _____, jure (ou déclare solennellement) que je recueillerai, de façon honnête et loyale, selon mes aptitudes et mes connaissances et sans parti pris, le témoignage de chacun des témoins interrogés aux termes de la présente commission rogatoire, que je ferai transcrire les témoignages ou enverrai la transcription au tribunal. (Dans le cas d'un serment, terminer par la formule suivante : Que Dieu me soit en aide.)

Déclaré sous serment (ou déclaré solennellement) devant moi dans le(la) (cité, ville, etc.) de _____, dans (la province, l'État, etc.) du(de) _____, le (date).

(signature du commissaire)

(signature et fonctions de la personne qui reçoit le serment ou la déclaration solennelle)

3. La partie interrogatrice est tenue de donner à la personne interrogée un avis d'au moins ___ jours et de lui verser une indemnité de présence si l'ordonnance le prescrit.
4. Vous devez prendre les mesures nécessaires à la consignation et à la transcription des témoignages. Vous devez faire prêter le serment suivant à la personne qui effectue l'enregistrement et la transcription de la preuve (ou recevoir la déclaration solennelle suivante) :

Vous jurez (ou déclarez solennellement) que vous effectuerez de façon honnête et loyale l'enregistrement et la transcription de toutes les questions posées à chacun des témoins et de leurs réponses, conformément aux directives du commissaire. (Dans le cas d'un serment, terminer par la formule suivante : Que Dieu vous soit en aide).

L'interrogatoire peut être enregistré sur bande magnétoscopique ou à l'aide de tout autre procédé, si les parties y consentent ou si l'ordonnance qui autorise la commission le prévoit.

5. Vous devez faire prêter le serment suivant à chacun des témoins dont le témoignage doit être recueilli (ou recevoir la déclaration solennelle suivante) :

Vous jurez (ou déclarez solennellement) lors de votre témoignage concernant les questions en litige entre les parties à la présente instance de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. (Dans le cas d'un serment, terminer par la formule suivante : Que Dieu vous soit en aide.)

6. Si le témoin ne comprend pas la langue ou est sourd ou muet, son témoignage doit être rendu par l'intermédiaire d'un interprète. Vous devez faire prêter à l'interprète le serment suivant (ou recevoir la déclaration solennelle suivante) :

Vous jurez (ou déclarez solennellement) que vous comprenez la langue _____ dans laquelle doit se dérouler l'interrogatoire et que vous ferez au témoin la traduction fidèle de la formule du serment (ou de la déclaration solennelle) de même que de chacune des questions qui lui seront posées et de ses réponses, au mieux de vos aptitudes et de votre entendement. (Dans le cas d'un serment, terminer par la formule suivante : Que Dieu vous soit en aide.)

7. Vous devez annexer à la présente commission la transcription des témoignages, les pièces, de même que tout enregistrement de l'interrogatoire sur bande magnétoscopique ou autre. Vous devez remplir le certificat qui figure ci-dessous et envoyer par courrier la présente commission, la transcription, les pièces de même que l'enregistrement de l'interrogatoire sur bande magnétoscopique ou autre, au greffe du tribunal qui a délivré la commission. Vous devez conserver une copie de la transcription et, s'il y a lieu, une copie des pièces, jusqu'à ce que le tribunal ait décidé de l'instance. Vous devez, dès l'envoi par courrier au greffe de la présente commission et des pièces qui l'accompagnent, en aviser les parties à l'interrogatoire.

CERTIFICAT DU COMMISSAIRE

Je soussigné(e), _____, certifie que :

1. J'ai fait prêter à la personne qui a consigné et transcrit les témoignages, au témoin dont le témoignage transcrit est annexé aux présentes de même qu'à l'interprète par l'intermédiaire duquel le témoignage a été rendu, le serment (ou la déclaration solennelle) selon la formule normale.
2. Le témoignage du témoin a été régulièrement recueilli.
3. Le témoignage du témoin a été transcrit fidèlement.

(date)

signature du commissaire